

MARCHE n° 2016-013

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MADEELI

Le Belvédère – 3^{ème} étage
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Objet de la consultation :

Choix d'un prestataire Communication de la 13^e édition de Midinvest

Date limite de remise des offres : **1^{er} Août 2016 – 9h00**

Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

Présentation de Madeeli

Financée par la Région Occitanie, l'Union Européenne et l'Etat, Madeeli est l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation. Elle prospecte et accueille les entreprises françaises et étrangères susceptibles de s'installer en Midi-Pyrénées. Elle propose un accompagnement ciblé des projets des entreprises avec une attention particulière portée à l'innovation et à l'internationalisation. Enfin, elle contribue à renforcer les échanges entre les milieux académiques et les entreprises.

Facilitateurs et architectes de projets, les chargés de mission Madeeli ont pour objectif d'accompagner le développement des entreprises régionales, notamment à l'export, et de favoriser leur appropriation des technologies et l'innovation transversale.

Madeeli organise également la présence de la région Midi-Pyrénées sur des salons internationaux avec une triple mission : accompagner des PME à l'export, promouvoir l'attractivité régionale et détecter des projets d'implantation.

1 – Objet du marché

1.1 Description

La présente consultation a pour objet de choisir un prestataire spécialisé en communication pour la 13^e édition de Midinvest dont les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire.

2 Conditions de la consultation

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée**.

2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour la durée de la 13^e édition de Midinvest. Le marché est éventuellement reconductible 2 fois par avenant pour les éditions suivantes.

Etant entendu que pour les renouvellements, les offres de prix feront l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions de l'événement.

2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement sont détaillées dans le CCAP ci-après.

La monnaie de compte est l'euro.

En matière de financement, MADEELI est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Laurent Leriche	05 34 40 41 18	laurent.leriche@madeeli.fr
	Marc Bigot	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Marie-Laure Ichanjou	05 61 12 57 13	marie-laure.ichanjou@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque cotraitant ou sous-traitant à paiement direct,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),
- ...

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales des deux dernières années
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale telle que décrite dans le CCAP.

3.2 Envoi des offres.

Les propositions sont à adresser d'ici au lundi 1^{er} août 9h00 par e-mail à Marie-Laure ICHANJOU, Madeeli : marie-laure.ichanjou@madeeli.fr

Dans les jours qui suivent, par courrier à :

MADEELI
à l'attention de Marie-Laure ICHANJOU
Immeuble Le Belvédère
11, bd des Récollets – CS 97802
31078 Toulouse Cedex 4

3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que MADEELI entend mettre en œuvre.

Le futur marché doit permettre :

- Une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- L'incitation à la réduction des délais,
- La mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

4.1 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

5 Clauses particulières

5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

5.2 Obligations fiscales et sociales.
Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

5.3 En cas de groupement.
Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.
Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.
En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.
Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Sous-traitance.
Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.
Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

6 - Critères d'attribution
Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Méthodologie et assistance à maîtrise d'ouvrage (30 %)
- Pertinence et créativité des propositions (30%)
- Prix des prestations (40%)

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

7 Contenu du dossier de consultation

- *Le présent règlement de consultation (RC)*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*
- *Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes (Tableau des prix).*

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :
<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. Documents contractuels régissant le marché
 2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
 - 2.2 Désignation des prestations
 3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
 - 3.2 Forme et type des prix
 - 3.3 Variations des prix
 4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
 - 4.2 Avance
 - 4.3 Modalités de règlement
 - 4.4 Facture
 - 4.5 Règlements
 5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
 - 5.1 Délais
 - 5.2 Livraison
 - 5.3 Documentation
 - 5.4 Formation
 - 5.5 Pénalités pour retard
 6. Conditions d'exécution
 - 6.1 Responsabilité du titulaire
 - 6.2 Confidentialité
 - 6.3 Propriété intellectuelle
 - 6.4 Normes
 - 6.5 Communication
 - 6.6 Assurances
 - 6.7 Règles de sécurité
 7. Garanties
 - 7.1 Garanties techniques
 8. Infraction à la législation sociale et fiscale
 9. Résiliation
 10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
 - Le cahier des clauses administratives générales
 - Le cahier des clauses techniques
 - Le règlement de consultation
2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans l'annexe financière annexée à cet engagement.
 - 2.2 Désignation des prestations
Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.
3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
 - o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
 - o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
 - o à la documentation prévue au titre du marché
 - o aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.
 - 3.2 Forme et type des prix
Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de Juillet 2016.
 - 3.3 Variation des prix
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.
4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.
 - 4.2 Facturation

Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).
 - 4.3 Modalités de règlement
Toute demande de paiement doit être adressée en deux exemplaires 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.
Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine
 - 4.4 Facture
La facture doit respecter les formes suivantes :
 - Etre établie sur papier en-tête,
 - Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
 - Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
 - Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
 - le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
 - Le montant global HT, la TVA et le montant TTC

Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entrainera une suspension du délai de paiement.

4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI

11 boulevard des Récollets – CS 97802

31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

5.4 Formation

San objet

5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

7. Garanties

7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

Le délai maximal de remise en état ou de remplacement des matériels sous garantie est fixé à trois mois à date de la demande.

Dans le cas où des défauts seraient constatés lors de l'utilisation des matériel livrés, le titulaire s'engage soit à remettre en état, soit à remplacer à l'identique le matériel concerné sous trois mois.

8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Consultation pour le choix du prestataire Communication de la 13^e édition de Midinvest (nom provisoire) (22 et 23 février 2017)

1. Présentation de l'événement

Organisée par Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Midinvest 2017 (nom provisoire) sera la treizième édition de cette convention d'affaires.

Midinvest a pour objectif d'accompagner les entreprises à potentiel de la nouvelle région (qu'elles soient start-up, en développement ou en transmission) dans la mobilisation de financements haut de bilan, grâce à un coaching spécifique et la mise en relation avec les investisseurs ad hoc (sociétés de capital-risque, business angels, fonds d'investissements, etc.).

Depuis 2013, Midinvest est couplé au Salon de l'Entreprise. En 2017, Midinvest se tiendra les 22 et 23 février.

Le schéma organisationnel de Midinvest 2017 découle de la fusion des deux anciennes régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) avec la volonté politique de conforter cet événement comme le référent régional du financement haut de bilan en visant à répondre plus efficacement aux besoins de structuration des entreprises tout au long de leur cycle de vie pour faire de Midinvest un véritable outil d'accompagnement dans la durée.

Un site internet est spécifiquement dédié à cette opération : www.midinvest.fr

Outre la promotion de la manifestation, il permet aux entreprises de déposer leur candidature, aux investisseurs de s'inscrire et de solliciter des rendez-vous.

2. Organisation de Midinvest 2017

2.1. Midinvest est organisé autour de cinq volets principaux

Volet 1 : la Sélection Midinvest

L'objectif 2017 est de sélectionner entre 20 et 25 entreprises régionales (« la Sélection Midinvest ») à partir des dossiers de candidatures déposés en ligne, les conditions d'éligibilité étant les suivantes :

- Société de droit privé (start-up ou PME), implantée en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Proposant un produit/procédé ou un service mature commercialisé ou en pré-commercialisation,
- Présentant un positionnement différenciant sur le marché,
- En recherche d'investisseurs financiers dans le cadre de sa stratégie ambitieuse de développement.

Ces entreprises, qui constituent la « vitrine » de l'événement, seront accompagnées et préparées à la rencontre avec les investisseurs programmée le 23 février 2017.

Nouveauté 2017 : les entreprises de la Sélection 2017 disposeront d'un stand pour les valoriser au sein de la convention d'affaires.

Aux côtés de Madeeli, nos partenaires institutionnels (pôles de compétitivité, clusters, Direccte, chambres consulaires, Bpifrance...) seront mobilisés pour la prospection et l'identification des entreprises cibles, l'assistance au dépôt de leur candidature sur le site dédié, ainsi que pour la préparation des « Grands Oraux » de sélection des lauréats.

Volet 2 : « Pitches » et rendez-vous d'affaires

Il s'agit des rencontres individuelles entre entreprises et investisseurs, avec un traitement prioritaire pour les entreprises sélectionnées au niveau régional (« la Sélection Midinvest »). Ces rendez-vous, qui se déroulent le jour de Midinvest, sont précédés d'une présentation (pitch) de chaque entreprise lauréate devant les investisseurs. En amont, ils sont organisés au travers d'une plateforme en ligne intégrée au site web dédié.

Nouveauté 2017 : compte tenu d'un objectif de 20 à 25 lauréats, seules les entreprises ayant été convoquées aux Grands Oraux (soit une quarantaine) auront la possibilité de solliciter des rendez-vous avec les investisseurs.

Volet 3 : les « pitches investisseurs », les ateliers et conférences sur le thème du financement haut de bilan

Trois types d'ateliers ou d'intervention seront organisés :

- Les pitches investisseurs : en une 1/2h, des investisseurs exposent leurs critères d'investissement aux entreprises présentes intéressées par une levée de fonds.
- Des ateliers didactiques visant à apporter des réponses concrètes aux porteurs de projet. Des experts ou des entrepreneurs exposent, dans le cadre d'interventions courtes et interactives, leurs expériences ainsi que les bonnes pratiques indispensables au développement des entreprises innovantes ou des PME de croissance.
- Des conférences sur des nouveaux dispositifs : crowdlending, entrée en bourse, etc.

Nouveauté 2017 : ces ateliers et conférences se dérouleront pendant un jour et demi, soit le 22 février après-midi et la journée du 23 février. L'après-midi du 22 février proposera deux focus : un focus sur le financement haut de bilan de l'Economie Sociale et Solidaire et un 2^e sur un autre thème comme le corporate venture.

Volet 4 : le Village des Investisseurs

Géré par Top 7 (en charge du Salon de l'Entreprise), le Village des Investisseurs rassemble les structures du financement haut de bilan.

Volet 5 : la soirée Investisseurs

Madeeli recherche actuellement des sponsors afin d'organiser une soirée VIP destinée aux investisseurs parisiens et régionaux. L'objectif est à la fois de pouvoir échanger dans le cadre d'un moment convivial avec les investisseurs, de les fidéliser et de promouvoir la région, son potentiel d'innovation ainsi que ses entreprises de croissance.

Cette soirée est également une nouveauté de l'édition 2017.

2.2. Organisation et partenariats

Les partenaires institutionnels, opérationnels et financiers de la manifestation sont les suivants :

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	Madeeli, l'agence du développement économique, de l'export et de l'innovation en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en partenariat avec une Agence de l'ex territoire de Languedoc Roussillon.
<u>Partenaires opérationnels</u> :	Bpifrance, Caisse des Dépôts, Ordre régional des Experts comptables, Direccte, DRRT, Pôles de compétitivité et Clusters régionaux, CCI de région, Incubateur, Groupe IRDI, Capitole Angels, URSCOOP et leurs homologues de l'ex territoire Languedoc Roussillon (Transferts, Alter'Incub, Synergies, Realis, Melies Angels, etc.)
<u>Partenaires financiers</u> :	Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Europe (fonds FEDER) et sponsors privés

2.3. Les publics visés

La manifestation vise la participation d'environ 400 acteurs économiques :

- Les dirigeants des entreprises (+/-200) en phase d'amorçage, de développement ou de transmission,
- Les investisseurs, capitaux-risqueurs, business angels et organismes financiers régionaux, nationaux, ainsi que, si possible, quelques investisseurs étrangers (objectif de 90 investisseurs représentant au moins 50 organismes financiers différents),
- **Les acteurs du développement économique publics, parapublics ou privés, de l'accompagnement et du conseil.**

2.4. Rappel des chiffres-clés de l'édition 2015

- 414 participants, dont 76 investisseurs et 230 entrepreneurs
- 13 entreprises dans la Sélection 2015
- 640 rendez-vous d'affaires

2.5. Calendrier Midinvest 2017

Mardi 20 septembre 2016	Lancement de l'appel à candidatures pour les entreprises Mise en ligne du nouveau site Internet et ouverture de la plate-forme pour le dépôt des candidatures Communication (e-mailings, plan media) pour favoriser les candidatures en ligne
Mercredi 16 novembre 2016	Clôture de l'appel à candidatures Préparation du forum du financement haut de bilan du 22 février après-midi et des ateliers du 23 février Communication en vue des inscriptions aux deux journées
Mardi 13 décembre 2016 :	Sélection des entreprises lauréates et lancement de la prospection des investisseurs Communication auprès des investisseurs Communication en vue des inscriptions
Du 3 janvier au 22 février 2017 :	Coaching des entreprises de la Sélection 2017 Communication en vue des inscriptions
22 février 2017 :	Forum du financement haut de bilan (focus sur le financement de l'Economie Sociale et Solidaire et un 2 ^e sur un autre thème : corporate venture ou autre) Soirée investisseurs
23 février 2017 :	Midinvest 2017

3. Brief communication

3.1. Le contexte de communication

Les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont fusionné au 1^{er} janvier 2015. Le 24 juin 2016, après une concertation citoyenne, les élus ont voté en faveur du nom « Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Celui-ci devrait être validé en Conseil d'Etat d'ici au 1^{er} octobre 2016.

Le périmètre de Midinvest s'étend désormais à la nouvelle Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

L'édition 2017 a évolué par rapport à 2015 :

- Une Sélection d'entreprises plus importante : 20 à 25 au lieu de 13 en 2015, avec une répartition recherchée de 50/50 Midi-Pyrénées/ Languedoc-Roussillon
- La durée de l'événement sur un jour et demi (22 février après-midi et 23 février), qui coïncide avec celle du Salon de l'Entreprise
- Les B2B investisseurs réservés uniquement aux entreprises ayant passé le cap du Grand Oral afin d'en accroître l'efficacité (voir plus haut)
- L'organisation d'une soirée Investisseurs (voir plus haut)
- Un focus sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : organisation, d'une table-ronde et de conférences sur ce thème lors du forum du financement haut de bilan et objectif de 5 projets concernant l'ESS parmi la Sélection.
- Un 2^e thème traité lors du forum du financement haut de bilan (corporate venture ou autre)

Il est donc impératif de communiquer sur un nouvel événement.

3.2. Les axes et objectifs de communication

La communication s'articulera autour de deux axes principaux :

1. Un nouvel événement dédié au financement haut de bilan capitalisant sur le succès de Midinvest
2. Un événement dans un nouveau territoire, terre d'innovation et usine à startups

Les cibles

- Entreprises de croissance de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en recherche d'une levée de fonds (phase de l'appel à candidatures)
- Investisseurs en capital régionaux et nationaux
- Entreprises ou autres structures intéressées par la problématique du financement haut de bilan

Les objectifs

1. Image

Conforter la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée comme terre d'innovation, créatrice de richesses, auprès des investisseurs

2. Notoriété

Asseoir la manifestation au niveau national, développer son impact territorial et son envergure

3. Marketing

- Promouvoir la manifestation et les services qu'elle apporte aux entreprises en recherche de financement (B2B entreprises/investisseurs, ateliers, accompagnement à la levée de fonds pour La Sélection)
- Détecter le plus grand nombre d'entreprises régionales en recherche de financement susceptibles de candidater à Midinvest
- Convaincre les investisseurs, principalement ceux extérieurs à la région, de participer à l'événement.

4. Les missions confiées au prestataire Communication

4.1. Conseil en communication et plan media

L'Agence proposera une stratégie et un plan de communication s'adressant aux différentes cibles et permettant de répondre aux objectifs listés précédemment.

Elle proposera le meilleur plan media (régional, voire national) pour toucher les cibles de Midinvest. Peuvent être envisagés les journaux et magazines économiques (ToulEco, la Tribune Toulouse et Montpellier, la Gazette du Midi, le Journal des Entreprises, la Lettre M...) et/ou les réseaux sociaux (Twitter et FaceBook) avec des campagnes ciblées.

Le budget total de ce plan media ne saurait dépasser les 10 000 € HT. L'Agence peut également proposer des partenariats d'échange avec ces supports ou d'autres support nationaux et se rapprocher de Top 7 qui gère le Salon de l'Entreprise et négocie des partenariats.

4.2. Proposition d'un nouveau nom pour la manifestation

Ce nom devra faire référence au nouveau nom de la région, voire aux éléments de communication Pyrénées et Méditerranée.

4.3. Conception d'un logo, d'une charte graphique et de ses déclinaisons

Le prestataire proposera un logo et une charte graphique pouvant être déclinée sur les différents outils de communication : site Internet, e-mailings, affiche, flyers, catalogue, invitations, annonces presse, bannières web.

3.2. Conception d'une charte graphique commune nouvel événement / Salon de l'Entreprise

La majeure partie de la communication concernera le nouvel événement, principalement en amont pour l'appel à candidatures d'entreprises en recherche de financement, ou lorsqu'elle cible un public spécifique (investisseurs). Cependant, la communication en vue des inscriptions aux manifestations des 22 et 23 février 2017 pourra se faire conjointement. Ainsi, le prestataire proposera un visuel commun qui respectera les chartes graphiques du Salon de l'Entreprise et du nouvel événement.

Ce visuel sera principalement utilisé pour les communications suivantes :

- Annonces presse communes en vue des inscriptions à la manifestation (page A4 et bannières web)
- Page d'accueil des deux sites Internet : cette page permettra d'accéder aux deux sites qui proposeront le même module d'inscription.

La charte Midinvest et la charte commune pourront être également utilisées pour les éditions ultérieures.

3.3. Conception des outils de communication

Le prestataire aura en charge la conception des outils de communication du nouvel événement.

En revanche, les organisateurs se réservent le droit de faire appel à des graphistes pour l'exécution technique et à passer en direct auprès d'un imprimeur.

Ainsi, les fichiers natifs des maquettes devront être transmis à Madeeli (et au Salon de l'Entreprise pour ce qui concerne les visuels communs).

Le prestataire proposera le design des outils de communication suivants :

- Masque powerpoint
- Affiche format 400 X 600 mm à la française
- Flyer format A5
- Catalogue Midinvest 56 pages
- Chemise simple (double A4) permettant d'insérer 20 à 25 fiches
- Annonce presse A4 quadri
- Réalisation de bannières gif animées
- Création de quatre e-mailings : appel à candidatures entreprises de croissance, inscription des investisseurs, inscription aux ateliers et tables-rondes, inscription à la convention d'affaires
- Carton d'invitation à la soirée

Excepté l'affiche et le flyer A5, le prestataire proposera les formats qui lui semblent les plus adaptés. Il pourra également proposer de nouveaux outils de communication non listés ci-dessus ou la substitution de certains outils de communication par des nouveaux.

Toutefois, afin de permettre un comparatif des coûts, des devis de conception/réalisation et impression sont demandés pour les outils de communication.

Ces devis devront présenter séparément les coûts de conception et les coûts de réalisation :

- Masque powerpoint
- Affiches format 400 X 600 mm à la française, papier couché moderne brillant 150 g, quadri recto seul (300 ex, chiffrer 100 +)
- Flyers de présentation format A5 (148 X 210 mm) recto seul en couché moderne demi-mat 250 g (1000 ex, chiffrer 500 +)
- Catalogue Midinvest 56 pages, format fermé L148 X H210 mm, couv couché moderne brillant 250 g et intérieur couché moderne demi-mat 115 g, quadri/intérieur bichro, piqûre à cheval (400 ex, chiffrer 100 +)
- Chemises simples permettant d'insérer 20 à 25 fiches (executive summaries) format ouvert 430 X 310 mm, couché moderne brillant 250 g
- Annonce presse A4 quadri et différentes mises au format de cette annonce
- Réalisation d'une bannière gif animée 250 X 300 px et mises au format de cette bannière
- Design, mise en page et préparation des fichiers pour intégration html de 4 e-mailings différents (hors routage)

Tous ces supports sont susceptibles d'évoluer au cours de l'avancement du projet.

De plus, le prestataire est libre de proposer des évolutions de cette liste d'outils de communication et de suggérer de nouvelles actions susceptibles de s'intégrer dans ce plan de communication et d'apporter une plus grande efficacité.

Dans ce cas, les outils précédents devront être chiffrés ainsi que les nouvelles actions proposées

3.4. Conception, réalisation et pose de la signalétique de Midinvest et du « Village des investisseurs »

Le prestataire aura en charge la conception, la réalisation et la pose de la signalétique du lieu de la manifestation. Il conseillera les organisateurs afin de leur proposer la signalétique susceptible d'assurer au mieux information du public et visibilité de la manifestation, de ses organisateurs et partenaires.

Cependant, afin de pouvoir comparer les coûts proposés par les différents prestataires, sont demandés :

- Panneaux « Entreprises de la Sélection » et divers format 40 X 58 cm paysage, sur papier photo 200 g (25 modèles en 2 ex)
- Panneaux « Programme journée » format H160 X 80 cm (3 ex) pour le 22 février et pour le 23 février : le format est à adapter aux supports disponibles à Diagora, mais il doit être suffisamment grand

- Panneaux de présentation (25) des entreprises de la Sélection qui disposeront d'un stand et non plus d'un box de RV
- Réalisation de 3 écrans jpg et ppt animé, format 16/9^e
- Pose et dépose de cette signalétique
- Moquette du Village des investisseurs (environ 230 m²)
- Location éventuelle de plantes 2 jours pour décoration du Village des investisseurs

3.5. Conception et réalisation du site Internet

Le prestataire proposera la conception, la production graphique, le développement technique d'un nouveau site en **responsive design en fonction de la charte graphique retenue**, ainsi que l'intégration du contenu fourni par Madeeli.

Le CMS souhaité est Wordpress.

Il réalisera également une page commune Midinvest/Salon de l'Entreprise **en responsive design** reprenant la charte graphique commune. Les mises à jour ponctuelles, les actualités ultérieures et le référencement devront être prévus.

Le site proposera :

- Le rattachement à la plateforme commune Midinvest qui permet les fonctionnalités suivantes :
 - o Accès au formulaire de candidature pour les entreprises souhaitant postuler à l'accompagnement Midinvest et possibilité de renseignement en ligne de ce formulaire
 - o Organisation de rendez-vous d'affaires préprogrammés
- Le rattachement à la plate-forme d'inscription au Salon de l'Entreprise/Midinvest

Pour cela, le prestataire sera en relation avec les prestataires gérant ces deux plateformes.

Le site web comprendra également :

- une rubrique Actualités
- une rubrique Vidéos
- une galerie de photos
- un espace presse permettant de mettre en ligne les dossiers et communiqués de presse
- un accès aux réseaux sociaux Twitter, LinkedIn et Google+

4. Remise des propositions et critères de choix du prestataire

Ces propositions devront comprendre :

- Le budget détaillé, poste par poste, pour les honoraires, les outils de communication et les éventuelles nouvelles actions proposées
- Un planning de réalisation, tenant compte du calendrier Midinvest présenté pages 3 et 4
- Un nouveau nom et une nouvelle charte graphique
- Une charte graphique commune à Midinvest et au Salon de l'Entreprise
- Une maquette d'affiche Midinvest et de page du site Internet Midinvest
- Une maquette d'affiche commune Salon de l'Entreprise / Midinvest et de page d'accueil Internet commune
- Les propositions de nouvelles actions
- Le plan media et réseaux sociaux

Le choix de l'entreprise se fera par un jury composé des représentants de Madeeli impliqués dans l'organisation de Midinvest, éventuellement après audition. L'attribution du marché sera notifiée dans un délai de trois semaines maximum après la date de réception des propositions.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Marie-Laure ICHANJOU
 Responsable Grands événements
 Madeeli
 Tél. 05 61 12 57 13
 e-mail : marie-laure.ichanjou@madeeli.fr